





Trésorerie Générale du Royaume

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2020 et en comparaison avec la même période de 2019, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 8,1%, provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières nettes de 10,9%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 34 MDH à fin mars 2020 contre 12 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+16,7%);
- TVA à l'importation (+11,2%), compte tenu de remboursements de 2 MDH à fin mars 2020 contre 3 MDH un an auparavant ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+6,9%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 29 MDH à fin mars 2020 contre 3 MDH un an auparavant;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-18,5%) et la hausse des autres TIC (+20,2%);
- 3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 1,4%, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 3.370 MDH à fin mars 2020 contre 2.726 MDH un an auparavant :
- l'IS (-3,2%), compte tenu de restitutions qui ont été de 254 MDH à fin mars 2020 contre 62 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,1 MMDH. A fin mars 2019, l'IS avait enregistré une baisse de 0,4% par rapport à son niveau à fin mars 2018, soit -67 MDH (14.904 MDH contre 14.971 MDH);
- l'IR (+4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 32 MDH à fin mars 2020 contre 15 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 10,6% par rapport à leur niveau de fin mars 2019.
 - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 9,2%.
- les recettes de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices ont été de 2.085 MDH contre 1.899 MDH à fin mars 2019, en hausse de 9,8% ;
- la TVA à l'intérieur (+8%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 3.059 MDH à fin mars 2020 contre 2.617 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 41,2 MMDH.
 - A fin mars 2020, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 4.372 MDH contre 3.739 MDH un an auparavant.